

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2026 A 18H30
--

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. s'est réuni en l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Valère SEGAL, et suivant la convocation qui lui a été adressée le **23/04/2026**, en présence de Mme Eve DORIER (Responsable du Pôle Solidarités) et de Mme Françoise LECOURT (cheffe du CCAS).

	Présents	Absents	Représentés par
BARRA Yasmina		X	Marie-Laure FRENEIX
BLAIN Sylvianne	X		
BURLE Hélène	X		
CHAVE Bernard	X		
ESCLEYNE Océane	X		
FRENEIX Marie-Laure	X		
GALIANO Nancy	X		
GUILLEN Gérard	X		
LAVALOU Eric		X	Marie ODE
LORIC Karima		X	Sylvianne BLAIN
MARQUE Mathieu		X	Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA
ODE Marie	X		
PAGES Dominique		X	
PUGA Sylvie	X		
RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah	X		
SEGAL Valère	X		
ZUGMEYER Sarah	X		

Le Conseil d'Administration, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Mme Nancy GALIANO pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Délibération du Conseil d'Administration du 27/04/2026 N° 11.

Elu rapporteur : Le Vice-Président Délégué.

OBJET : Aides exceptionnelles.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-4 à L123-9,

VU l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n° 4 du Conseil d'Administration du 27 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Président, à la Vice-Présidente et à la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n° 5 du C.C.A.S. de Pont-Saint-Espirit du 2 décembre 2021 définissant la mise en place d'un règlement des aides sociales facultatives octroyées par le C.C.A.S.,

VU la délibération n° 4 du C.C.A.S. de Pont-Saint-Espirit du 7 mai 2014 définissant les aides sociales facultatives,

Entendu l'élu rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

l'attribution des aides suivantes :

Nom - Prénom	Nature	Montant De l'aide
M. O. S.	Aide aux personnes en difficulté	1000 €

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 AVRIL 2026 N° 11**

OBJET : Aides exceptionnelles.

POUR : 16 élus présents ou représentés du Conseil d'Administration du C.C.A.S
(Unanimité des suffrages exprimés)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

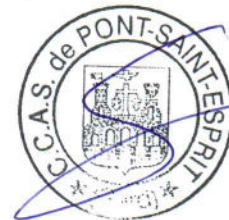
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans sus-indiqués.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
Valère SEGAL



La Secrétaire de Séance
Nancy GALIANO



Délibération non transmissible.

Publiée le : 30 AVR. 2026

Rendue exécutoire le : 30 AVR. 2026

Le Président,
Valère SEGAL



La Secrétaire de Séance
Nancy GALIANO



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr